



CH-3003 Bern, BVET, DHE

Aux destinataires figurant sur la liste ci-jointe

Référence du dossier: 2010-06-14/33
Votre réf.:
Notre réf.: DHE
Responsable du dossier: Dagmar Heim
Berne-Liebefeld, le 15 juin 2010

Modification de l'ordonnance sur le pesage des animaux abattus (OPeA; RS 817.190.4)

Audition

Mesdames, Messieurs,

Nous vous soumettons pour avis le projet de modification de l'ordonnance du 3 mars 1995 sur le pesage des animaux abattus (OPeA; RS 817.190.4) et vous prions de nous faire parvenir vos remarques d'ici au

9 septembre 2010

à l'Office vétérinaire fédéral OVF, Schwarzenburgstrasse 155, 3003 Berne¹.

La présente révision de l'ordonnance sur le pesage des animaux abattus consiste à adapter les dispositions aux modalités actuelles de l'habillage des carcasses avant leur pesage. Elle donne par ailleurs aux autorités d'exécution cantonales la possibilité de confier à des organisations privées neutres le contrôle de l'habillage et du pesage des carcasses. Pour plus de détails, veuillez vous reporter au projet d'ordonnance et au rapport explicatif.

En vous remerciant de votre collaboration, nous vous prions d'agréer, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.

Hans Wyss
Directeur

Annexes:

- Projet d'ordonnance
- Rapport explicatif
- Liste des destinataires

¹ Les avis peuvent être envoyés par courriel à l'adresse suivante : walter.schleiss@bvet.admin.ch.